

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le 31 MARS 2023

ID : 056-215600420-20230328-DC20230328_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2023

N°DC-2023-10

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des maires du Morbihan 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHESNAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC.

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO ; M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHESNAIS.

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune de Colpo à l'association des maires du Morbihan pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RENEUVELLE son adhésion à l'association des maires du Morbihan ;
- DIT que le montant de cette cotisation est fixé à 669,55 € pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

